

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Convocation du : 26/11/2018

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, S. GILGENKRANTZ, A. GUILLOT
– SUDAN, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE

Excusés : Aucun

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé.

1) Délibération ONF – Coupes de bois

Les coupes prévues au programme d'action 2019 de l'ONF sont :

- 241 m³ sur la parcelle 7
- 300 m³ sur la parcelle 8
- 418 m³ sur la parcelle 14
- Plus de 300 m³ sur la parcelle 11 (reliquat du programme 2018)

Ce programme est accepté à l'unanimité.

Une parcelle de bois de 8400 m², située tranchée de Pachon, est proposée à la vente pour 4000 €. Le conseil municipal décide de ne pas s'en porter acquéreur.

2) Repas des anciens

Le repas des anciens aura lieu à la Vieille Auberge, à VIEU D'IZENAVE le dimanche 12 janvier 2019 à 12 h 00.

3) Éclairage public

La rénovation d'une partie de l'éclairage public avait été budgétée en 2018, en Investissement. Mais en raison d'un changement de réglementation, ces travaux doivent désormais être affectés au budget Fonctionnement. Par conséquent, ils ne peuvent plus bénéficier des subventions initialement prévues. La commune y a donc renoncé pour cette année.

4) Tribunal Administratif – Recours concernant le prix de l'eau

Le recours déposé par M. le Maire sera examiné au premier trimestre 2019.

5) Finances – Situation au 03/12/18

	Budget Général				Budget Bois	
	Fonctionnement		Investissement		BP	Réalisé
	BP	Réalisé	BP	Réalisé		
Recettes	350 000	268 548,79	402 000	351 156,24	30 000	28 262,02
Dépenses	350 000	271 129,52	402 000	282 969,56	30 000	13 774,58
Résultat	0	-2 580,73	0	68 186,68	0	5 624,34

En prenant en compte les recettes et les dépenses prévisibles de la fin d'année, le budget général 2018 devrait être en déficit d'environ 15 000 €. La trésorerie disponible permettra d'y faire face, mais une telle situation ne pourra pas durer. L'année 2019 risque d'être difficile sur le plan budgétaire, et ce d'autant que Haut Bugey Agglomération (HBA) va sous-traiter la maintenance et le suivi de tous ses ouvrages (réservoirs et STEP) : l'employé communal de LANTENAY ne réalisera donc plus intervenir sur les réseaux d'eau et d'assainissement, et les heures correspondantes ne seront plus refacturées à HBA.

6) Questions diverses

- Situation de Trésorerie : La commune dispose à ce jour de 181 945.71 €.
- Courrier : La SARL Sudan demande à la commune de lui accorder la location d'un terrain de 350 m² près du pont de la Lovière, pour y stocker des branchages et les broyer. Elle s'engage à clore le terrain à ses frais. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accorde la location du terrain, pour 100 € annuels.
- Déchets verts : Le dépôt de déchets verts est saturé de branchages, déposés par des professionnels, alors que cette pratique est interdite, ce qui empêche les particuliers d'y déposer leurs tontes de gazon. Le dépôt va être fermé pour l'hiver.
- Factures d'eau : 44 factures sont correctes, les autres sont erronées en raison d'une erreur de logiciel. Un relevé sera effectué en décembre, pour une régularisation sur la facture de janvier 2019.

7) Comptes rendus de réunions

- Syndicat de Rivière d'Ain Aval et Affluents (SR3A) : Le référent de chaque commune a pour mission de faire remonter les informations du terrain vers SR3A.
- Conseil d'école : Un nouveau règlement intérieur a été voté, dans lequel est précisée l'interdiction des téléphones portables à l'école. La 4^{ème} classe du RPI est menacée, en raison d'effectifs en baisse.
- Conseil Communautaire (à venir) :
 - L'intégration de la communauté de communes d'HAUTEVILLE LOMPNES aura lieu le 01/01/2019.
 - Les tarifs de l'eau et de l'assainissement doivent être votés. A LANTENAY, ils devraient rester les mêmes qu'en 2018.
 - La redevance Assainissement doit être majorée pour tous les foyers non raccordés fin décembre 2018 verront leur taux majoré de 100 % (voir document joint). Cette mesure devrait être applicable à la facture de juin 2019. Il reste donc 6 mois pour se raccorder.